

continua ses émoluments. En 1825, on constate que la Chambre d'Assemblée refusa de voter l'item suivant des subsides : Lieutenant-Gouverneur de Gaspé £300. Le résultat ne fut pas plus satisfaisant qu'en 1821, et cette sinécure continua d'exister. En 1833, A. Forbes était encore Lieutenant-Gouverneur de Gaspé, mais il est fort probable qu'on lui avait refusé son salaire dès l'année 1831, quand Lord Aylmer, dans son message aux Chambres, disait : " On propose d'abolir la charge de Lieutenant-Gouverneur de Gaspé comme n'important plus au service public ; mais il est à espérer qu'en l'abolissant, le Gouvernement verra l'Assemblée payer les justes réclamations pour arrérages des deux années précédentes, et comme indemnité pour la perte que le titulaire éprouvera par cette abolition."

L'*Almanach de Québec* de 1833 mentionne encore A. Forbes comme Lieutenant-Gouverneur de Gaspé. Était-ce par erreur, ou parce que celui-ci aurait